

L'ÉCHO DE PETITE-RIVIÈRE

DÉCEMBRE 2020

Avis publics : P 2 À 4

Conseil Municipal: 5 à 8

Budget 2021 : 9 à 12

Info Communautaires: 13 à 20





Ministère des
Affaires municipales
et de l'Habitation
Québec E3 E3

Avis public de la tenue d'une procédure d'enregistrement (État d'urgence sanitaire)

ERRATUM: Article 1, il faut lire 500 000 \$ et non un emprunt de 600 000 \$

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

- Lors d'une séance du conseil tenue le 8^{ème} jour de juin 2020, le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François a adopté le règlement numéro 645 intitulé: Règlement décrétant un emprunt de 600 000\$ 500 000\$ aux fins de financer le programme de réhabilitation de l'environnement.
- 2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire. Une demande doit se faire par écrit et contenir les renseignements suivants : le numéro ou le titre du règlement faisant l'objet de la demande ainsi que les nom, adresse et qualité de la personne habile à voter, appuyés de sa signature.

Cette demande doit être accompagnée d'une copie de l'une des pièces d'identité suivantes : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Dans le cas où le nom de la personne ne figure pas déjà sur la liste des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité, la demande doit également être accompagnée d'un document attestant de son droit d'y être inscrite.

3. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 30 décembre 2020, au bureau de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François situé au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François, G0A 2L0 ou à l'adresse de courriel suivante francined@petiteriviere.com

- 4. Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 645 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 96. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 645 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- 5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié à 16h05 heures le 5 janvier 2021 sur le site internet, petiteriviere.com.
- 6. Le règlement peut être consulté au petiteriviere.com et le lien fait suite à cet avis et où le règlement peut être consulté.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

- 7. Toute personne qui, le 8 juin 2020, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
 - être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
 - être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 8. Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
 - dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
- 9. Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
 - être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
 - être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer la demande de scrutin

en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la transmission de la demande.

10. Personne morale:

avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 8 juin 2020 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.

Afin de compléter une demande visée par le présent avis, des informations additionnelles peuvent être obtenues au 418-760-1050 poste 6102 ou à l'adresse courriel francined@petiteriviere.com.

Francine Dufour, sec.-très.



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE CHARLEVOIX MUNICIPALITÉ DE PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François, tenue le 14ème jour de décembre 2020 et par visioconférence

Assistaient sous la présidence de monsieur le maire Gérald Maltais, François Fournier, Serge Bilodeau, Marie-Ève Gagnon, Jérôme Bouchard, Jacques Bouchard, Olivier Dufour, Jacques Bouchard, tous conseillers(ère) formant quorum.

AVIS DE MOTION

DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 607, RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Je soussignée, Marie-Ève Gagnon, conseillère, donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance de ce conseil, d'un règlement aux fins d'amender le règlement no 607, relatif au code d'éthique et déontologie des élus.

COPIE CONFORME

M. Gérald Maltais, Maire



POINTS SAILLANTS SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020

Que le conseil municipal autorise le versement de la subvention au montant de 4 400 \$ au comité de la Bibliothèque Municipale Gabrielle Roy;

Que le conseil municipal entérine le mandat donné à Mme Lydie Guay pour un montant pouvant atteindre 1 540 \$ pour la tenue des entrevues en relation avec les candidatures reçues pour le remplacement temporaire de Mme Roxanne Dufour, adjointe administrative et de M. Philippe B. Dufour, agent de développement touristique, économique et de communication.

Que le conseil municipal accepte que trois employés à l'administration puissent effectuer 35 heures de travail hebdomadairement et pour le temps nécessaire aux travaux supplémentaires demandés à chacun.

Que le conseil municipal accepte la modification de l'horaire et des tâches de M. Louis Simard et autorise la signature d'une lettre d'entente à cet effet.

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de la FQM pour procéder aux opérations menant à l'embauche du nouveau directeur général et secrétaire-trésorier pour la municipalité pour un montant de 8 000 \$.

Que le conseil municipal accepte l'offre de service de la FQM menant à finaliser l'exercice de l'équité salariale pour un montant n'excédant pas 3 000 \$.

Que le conseil municipal accepte les dépenses reliées à la subvention dont le dossier porte le no 27403-1 et dans le but de recevoir le paiement des années 2019/2020 au montant de 6 000 \$ et 2020/2021 au montant de 3 000 \$.

Que le conseil municipal accepte l'horaire suivante pour des amendements aux règlements d'urbanisme qui seraient nécessaires au bon fonctionnement du service :

Janvier : Dépôt de ou des avis de motion

<u>Janvier</u>: Dépôt de ou des projets de règlements <u>Février</u>: Adoption des règlements ou des projets 2

Février : Soirée de consultation

Mars: Adoption du ou des règlements

<u>Mars</u>: Transmission à la MRC pour réception du ou des certificats de conformité au schéma d'aménagement de la MRC

Avril: Entrée en vigueur des règlements

Que le conseil municipal autorise les travaux de mise en forme des chemins Framboisier – Bleuetière – Josaphat – Versant/Chagnon visant la sécurité des usagers et à minimiser les coûts reliés à des bris de nos véhicules pour un coût de 15 000 \$ plus les taxes applicables et représentant l'épandage l'achat de 1000 tonnes de graviers 0 ¾, incluant le transport.

Que le conseil municipal autorise la prolongation du bail pour l'immeuble sise au 4 rue du Couvent à Petite-Rivière-Saint François jusqu'à finalisation de la vente.

Que le conseil municipal donne mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021.

Que la municipalité appuie le Mouvement Action chômage, afin que les mesures temporaires mises en place, soient partie prenante à la réforme que dois subir l'assurance emploi.



POINTS SAILLANTS SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2020

Que le conseil municipal autorise l'adhésion du responsable de l'urbanisme et de l'inspecteur en bâtiment, à la Combeg pour l'année 2021, pour un montant de 615.00 \$.

Que le conseil municipal accepte Rivière pour son programme d'incitatifs à du bâtiment principal au 4 rue Joseph Élzéar. l'établissements.

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François accepte la recommandation de Mme Guay et procède à l'embauche de M. Marc Bertrand qui devrait débuter son emploi à titre d'agent de développement touristique, économique et de communication au sein de la municipalité le 15 février 2021.

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François entérine l'embauche de Geneviève Bouchard tel que recommandé par Mme Guay et dont l'emploi a débuté le 7 décembre 2020 afin que Mme Dufour puisse lui transférer les dossiers en cours et procéder à sa formation en taxation et comptes fournisseurs.

Que le conseil municipal de Petite-Rivière-Saint-François entérine l'embauche de Mme Julie Boivin, à raison de 2 jours/semaine, au poste d'adjointe administrative et pour une période minimum de 6 mois.

Que le conseil municipal donne mandat, à la firme Tremblay, Fortin arpenteurs à l'effet de procéder à la production du plan et des descriptions techniques dans le cadre de l'agrandissement du parc entrepreneurial.

toute modification qui sera apportée au

Programme de la taxe et l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023:

Oue le conseil municipal accepte la les recommandation de son comité consultatif de modifications demandées par Accès Petite- l'urbanisme visant à régulariser l'implantation

> Que le conseil municipal accepte recommandation de son comité consultatif de l'urbanisme et demande que le bâtiment secondaire soit déplacé à 1.5 mètres de la limite latérale et ainsi se conformer au règlement en vigueur.

> Que le notaire de Le Versant du Massif procèdera à la rédaction des contrats à intervenir entre les parties visant à l'acquisition d'un terrain dans le secteur du Versant du Massif, pour l'installation d'une citerne enfouie et devant servir au service incendie pour couvrir cette partie du territoire de municipalité, n'ayant peu ou couverture.

> Que le conseil municipal accepte le mandat à donner à Eastern Alliance visant à la formation et la communication sur les réseaux sociaux pour l'année 2021 et pour un montant n'excédant pas 20 000 \$.

> Que le conseil municipal accepte que ces membres du conseil puissent participer à la formation "communiquer efficacement" et pour un coût de 880 \$;

le conseil municipal Que accepte la recommandation de son comité consultatif de La municipalité s'engage à informer le ministère l'urbanisme concernant la demandee de la des Affaires Municipales et de l'Habitation de Société immobilière du Massif de Charlevoix visant à permettre la modification de l'apparence extérieure de bâtiment situé Chemin du Haut.

POINTS SAILLANTS SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE

Lieu inclus dans un projet que la Municipalité a déjà approuvé par résolution en 2016 et autorise le responsable de l'émission des permis de construction, de procéder.

QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François appuie la demande collective de la MRC de Charlevoix au volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA – Soutien à la mise en œuvre des plans d'action en faveur des aînés en vue d'obtenir une aide financière de 75 000 \$ (pour la période 2021-2024) afin d'assurer la réalisation du projet.et qu'elle confirme sa participation aux travaux qui seront réalisés sous la coordination de la MRC de Charlevoix.

CALENDRIER 2021 DE LA TENUE DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

19 JANVIER
09 FÉVRIER
09 MARS
13 AVRIL
11 MAI
08 JUIN
13 JUILLET
10 AOÛT
14 SEPTEMBRE
12 OCTOBRE
09 NOVEMBRE
14 DÉCEMBRE

Toutes les séances ordinaires se tiendront le 2ème mardi de chaque mois à l'exception de la séance du mois de janvier 2021.

Les séances débutent à 19H30

L'ordre du jour sera communiqué le vendredi avant la séance via le Facebook Municipal, l'application voilà et le site internet.



Remaniement des responsabilités des Élus



M.Gérald Maltais Maire



M.Serge Bilodeau Siège No2 Pro-maire Délégué aux travaux publics Délégué aux ressources humaines



M. François Fournier
Siège No 1
Délégué aux finances
Délégué à la Sécurité civile et incendie
Délégué sur le CA de la corporation des Sentiers des Caps



Mme Marie-Éve Gagnon Siège No 3 Déléguée à la jeunesse/famille Déléguée sur le CA de la MRC- matières résiduelles Déléguée sur le Comité Consultatif de l'urbanisme



M. Jérôme Bouchard
Siège No 4
Délégué à l'aménagement du territoire et à l'environnement
Délégué sur le comité consultatif de l'urbanisme
Délégué sur le Comité de toponymie et patrimoine
Délégué sur le Comité d'harmonisation



M. Jacques Bouchard
Siège No 5
Délégué sur le Comité MADA
Délégué sur le CA d'Accès Petite-Rivière
Délégué sur le Comité de la Bibliothèque municipale
Délégué sur le CA de Réseau Charlevoix



M. Olivier Dufour Siège No 6 Délégué au développement économique Délégué aux loisirs et à la culture Délégué sur le comité d'harmonisation



Le 17 décembre dernier, le Conseil Municipal présentait et adoptait le budget 2021.

Vous pouvez accéder à la rediffusion de la séance sur notre site internet, vous retrouverez également le document de présentation complet du budget et la rétrospective 2019-2020 détaillant les réalisations de la Municipalité sur ces deux dernières années.

Tous nos règlements, procès-verbaux, règlements, actualités sont également en ligne, pour tout complément d'information, vous pouvez nous rejoindre à info@petiteriviere.com



www.petiteriviere.com

Rôle d'évaluation



6%

CATÉGORIE DE TAXATION	2021 (\$) 2020 (\$)		AUGMENTATION	
RÉSIDUELLE TERRAINS VAGUES DESSERVIS	301 608 000.00 \$ 4 429 600.00 \$	280 926 757.00 \$ 4 721 400.00 \$	20 681 243.00 \$ (291 800.00) \$	7% -6%
6 Logements & plus				
Non résidentiel	147 184 220.00 \$	141 640 869.00 \$	5 543 351.00 \$	4%
Commerciale				
Industrielle Agricole	296 990.00 \$	296 990.00 \$	=	0%
TOTAL – RÔLE IMPOSABLE	453 518 810,00 \$	427 586 016.00 \$	25 932 794.00 \$	6%



Taux de taxe



0.00%

CATÉGORIE	BUDGET 2021 (\$/100\$)	RÉEL 2020 (\$/100\$)	ÉCARTS
Taxe foncière - Résiduelle	0.605	0.605	
Taxe foncière – Non résiduelle	0.86	0.86	Il n'y a aucune écart entre les
Taxe foncière - Industrielle	0.86	0.86	deux années
Taux terrain vague desservi	1.22	1.22	

En 2021, le taux de taxe résiduelle, non-résiduelle, industrielle, terrain vague desservi reste le même.

Le taux est calculé par tranche de 100\$ de l'évaluation.

Tarification



0.00%

CATÉGORIE	2021 (A)	2020 (B)	\$	ÉCARTS (A-B) %
Aqueduc	325.00 \$	325.00 \$	-	1=
Égout	250.00 \$	25000 \$	-	(-
Assainissement règ. 546	78.00 \$	7800 \$	-	-
Aqueduc règ. 446	22.00 \$	22.00 \$	-	i -
Égout règ. 446	22.00 \$	22.00 \$	(9	-
Matières résiduelles	152.00 \$	152.00 \$	#//	1-1



Exemple de compte de taxes avec tous les services

RÉSIDENCE UNIFAMILIALE	Budget 2021 A (\$)	Réel 2020 B (\$)	\$	ÉCARTS (A-B) [%]
Évaluation municipale	200 000.00 \$	200 000.00 \$) (-)	÷
Foncière résiduelle	1 210.00 \$	1 210.00 \$	- ·	-
Aqueduc	325.00 \$	325.00 \$	=	_
Égout	250.00 \$	250.00\$	200	-:
Assainissement règ. 546	78.00 \$	78.00 \$	*	_
Aqueduc règ. 446	22.00 \$	22.00 \$	(=)	_
Égout règ. 446	22.00 \$	22.00 \$.=.	
Matières résiduelles	152.00 \$	152.00 \$	Ξ	-
TOTAL COMPTE DE TAXE	2 059.00 \$	2 059.00 \$		

Exemple de compte de taxes sans les services d'eau et d'égout

RÉSIDENCE UNIFAMILIALE	Budget 2021 A (\$)	Réel 2020 B (\$)	\$	ÉCARTS (A-B) %
Évaluation municipale	200 000.00 \$	200 000.00 \$	(*)	-
Foncière résiduelle	1 210.00 \$	1 210.00 \$	(+)	-
Matières résiduelles	152.00 \$	152.00 \$	-	-
TOTAL COMPTE DE TAXE	1 362.00 \$	1 362.00 \$		



REVENUS

REVENUS	2020	2021	ÉCART	EN %
TAXES FONCIÈRES	\$ 2 992 650.00	\$ 3 147 117.00	\$ 154 467.00	5%
TAXES DE SECTEURS ET SPÉCIALES	\$ 1 194 624.00	\$ 1 370 517.00	\$ 175 893.00	15%
MATIERES ORD. REC.	\$ 281 464.00	\$ 257 161.00	\$ (24 303.00)	-9%
GOUVERNEMENTS	\$ 526 251.17	\$ 623 307.00	\$ 97 055.83	18%
AUTRES	\$ 976 654.00	\$ 852 265.00	\$ (124 389.00)	-13%
TOTAL DES REVENUES	\$ 5 971 643.17	\$ 6 250 367.00	\$ 278 723.83	5%

DÉPENSES

13%
19%
70%
5%
32%
-13%
13%

3%

-3% 48%

-28% -2% -2% 5%

DÉPENSES	2020	2021	ÉCART
LÉGISLATION	160 468.17 \$	181 185.00 \$	20 716.83 \$
ADMINISTRATION	536 382.00 \$	637 132.00 \$	100 750.00 \$
GREFFE	11 650.00 \$	19 825.00 \$	8 175.00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE (S.Q)	311 752.00 \$	327 928.00 \$	16 176.00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE	125 318.00 \$	165 645.00 \$	40 327.00 \$
SÉCURITÉ CIVILE	66 981.00 \$	58 242.00 \$	(8 739.00) \$
TRANSPORT (VOIRIE)	485 744.00 \$	549 945.00 \$	64 201.00 \$
TRANSPORT (DÉNEIGEMENT)	667 589.00 \$	769 506.00 \$	101 917.00 \$
AQUEDUC & ÉGOUT	151 326.00 \$	155 795.00 \$	4 469.00 \$
QUOTE-PART MATIÈRES ORD.REC.	240 767.00 \$	233 783.00 \$	(6 984.00) \$
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	63 742.00 \$	94 252.00 \$	30 510.00 \$
URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	349 201.00 \$	435 179.00 \$	85 978.00 5
LOISIRS ET CULTURE	503 593.00 \$	360 855.00 \$	(142 738.00) \$
FRAIS DE FINANCEMENT	640 118.00 \$	629 861.00 \$	(10 257.00) \$
INVESTISSEMENT ET IMMO.	\$ 1 657 012.00	1 631 234.00 \$	(25 778.00) \$
TOTAL DES DÉPENSES	5 971 643.17 \$	6 250 367.00 \$	278 723.83 \$

La patinoire est ouverte!



Pour respecter les normes Covid, voici le fonctionnement

- Un maximum de 25 personnes en même temps est toléré.
- Le chalet des sports est fermé.
- Une petite place est installée au milieu avec des bancs et petits arbres, afin que vous puissiez vous asseoir et mettre vos patins à l'extérieur.
- Il sera possible de patiner mais pas de jouer au hockey. Les matchs sont interdits.
- Musique de Noël pour agrémenter l'ambiance.!



NOS POMPIERS TRANSFORMÉS EN LUTINS!!

Nos pompiers ont joué les lutins le vendredi 18 décembre en soirée, pour la distribution de cadeaux de noël à tous les enfants de Petite-Rivière-François.

Dix pompiers de la brigade des incendies, divisés en quatre équipes, ont participé à la distribution de cadeaux à une centaine d'enfants vivants dans le village. Les grandes boites vertes contenant une doudou de Noël et un certificat-cadeau ont été offertes par la municipalité.

Tous les pompiers et l'équipe municipale ont pris beaucoup de plaisir à préparer cette fête de Noël,

Merci à tous pour votre participation!





Que la magie de Noël s'invite dans votre demeure et dans vos coeurs,

La FADOQ de la Montagne Dorée souhaite à tous ses membres de belles fêtes de fin d'année et

vous adresse ses meilleurs voeux pour l'année 2021





aux membres de la FADOQ nés en décembre

- 2 ROMUALD RACINE
- 2 SERGE BILODEAU
- 3 JACQUES LAVOIE
- 4 PIERRETTE TREMBLAY
- 6 MARTINE ÉMOND
- 9 GERMAIN LAVOIE
- 9 ROBERT BOUCHARD
- 10 ESTHER BOUCHARD
- 10 RICHARD SIMARD
- 11 MARJOLAINE SIMARD
- 12 CAROLE HARVEY
- 18 LILIANNE LAVOIE
- 20 GHISLAINE BOUCHARD
- 24 JEAN-NOËL DUFOUR
- 29 JOCELYN BOUCHARD

Programme d'appui à la francophonie canadienne

M. Jacques Bouchard, Président de la FADOQ de La Montagne Dorée,

vous invite à participer à ce programme qui lui tient à coeur et qui permettrait d'établir des liens d'amitié entre la grande région de Charlevoix et la communauté francophone de la Colombie-Britannique.

Le projet consiste à correspondre (en français) par courrier ou par courriel avec un résident de la Colombie-Britannique.

Le premier échange, pour casser la glace consisterait à parler des festivités qui ont lieu dans votre village à chaque année.

Vous avez la plume facile et auriez le goût d'échanger avec des canadiens de l'autre bout du pays, de faire connaître notre belle région?

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à communiquer avec Mme Sylvie Laperrière par téléphone au <u>418-575-5644</u> ou par courriel à <u>sylv1e@icloud.com</u>



Merci de participer à beau projet!



Message du regroupement des **Artistes et Artisans** de Petite-Rivière-saint-François

Noël et le jour de l'an ne sont pas annulés!

Même si les rassemblements sont interdits, ce sera l'occasion de vivre cette période différemment et de se créer des nouveaux souvenirs heureux!

Ici dans Charlevoix, la situation s'est améliorée et nous souhaitons qu'il en soit ainsi jusqu'au vaccin promis sous peu. Continuons d'être vigilants!

Nous vous souhaitons le meilleur pour les prochaines semaines!

Le CA du regroupement des artistes et artisans

SUITE AUX RECOMMANDATIONS COVID-19 ZONE ROUGE fliothèque NOUS VOUS AVISONS QUE LA BIBLIOTHÈQUE FERMEE JUSQU'À AVIS CONTRAIRE.

Durant notre arrêt abonnez-vous en ligne pour accéder gratuitement à plusieurs ressources numériques.



Saviez-vous que grâce à votre bibliothèque, vous avez accès gratuitement à une collection de livres numériques riche et variée ?

Pretnumerique.ca, c'est des milliers de livres en français et en anglais, des auteurs à succès, des livres audio, des BD, des livres jeunesse, des essais... Bref, de tout pour tous les goûts!

Vous avez droit à 7 prêts et 7 réservations en même temps. Les prêts sont d'une durée de 21 jours et les retours se font automatiquement. Il n'y a donc pas de retard ni d'amende. Le service est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et c'est gratuit!

Rendez-vous sur le site mabibliotheque.ca/cnca, et cliquez sur l'onglet « Livres & ressources numériques ».

Pour bénéficier de ce service gratuit, vous devez avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP.

Joyeuses fêtes de fin d'année!





CALENDRIER DE COLLECTE

PETITE-RIVIÈRE-ST-FRANÇOIS

DU CROISEMENT DE LA MARTINE VERS PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS.

2021

JOURNÉES DE COLLECTE

ORDURES: MARDI

RECYCLAGE: MERCREDI

COMPOST: JEUDI

RÉSIDUS VERTS



Mettez vos sacs en papier ou contenants retournables en bordure de la voie publique le dimanche avant la semaine de collecte prévue.

En 2021, aucun sac en plastique ne sera collecté, utilisez des sacs en papier.



ENCOMBRANTS

Collecte sur réservation, vérifiez notre site Internet et surveillez votre journal local pour les dates de réservation.

Les appareils réfrigérants ne seront plus collectés dans la collecte des encombrants, vous devrez les apporter directement aux écocentres.

Matières non admises:

pneus, matérieaux de construction, produits dangereux.





JANVIER

	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

FÉVRIER

L	M	M	J	V	
1	2	3	4	5	
8	9	10	11	12	
15	16	17	18	19	
22	23	24	25	26	

MARS

L	М	М	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

AVRIL

-	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

MAI

	L	M	М	J	V
	3	4	5	6	7
	10	11	12	13	14
1	17	18	19	20	21
	24	25	26	27	28
	31			100	

JUIN

L.	M	М	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30		2

JUILLET

L	M	М	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

AOÛT

L	M	М	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			

SEPTEMBRE

L	М	М	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	

OCTOBRE

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

NOVEMBRE

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			'

DÉCEMBRE

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31
				-

MRC de Charlevoix

mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • gmr@mrccharlevoix.ca • 🕴 MRC de Charlevoix





GUIDE DU TRI



LÉGENDE



Collecte du recyclage



Collecte des ordures



Collecte du compost



Collecte des résidus verts



Collecte des encombrants



Compostage domestique



Dépôt municipal



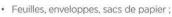
Écocentre



Friperie

PAPIER / CARTON





- Livres, annuaires;
- Rouleaux et boîtes de carton ;
- Cartons de lait et jus ;
- Papier essuie-tout;
- · Papiers mouchoir;
- Vaisselle en carton :
- · Papiers essuie-main :

PLASTIQUE

- · Contenants produits alimentaires;
- · Contenants produits d'hygiène ;
- · Contenants produits entretien; (identifiés du logo 🖏)
- Sacs et pellicules d'emballage; (mettre les sacs et les pellicules de plastique dans un seul sac et nouer)
- · Jouet:
- Boyau d'arrosage;
- Chaise et table de plastique ;
- · Contenant d'huile à moteur ;



VERRE

- · Bouteilles;
- · Bocaux:
- Ampoules standards, DEL, hallogènes;
- Miroirs et vitres ;
- Vaisselle :
- · Ampoules fluocompactes;
- · Fluorescents;



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION

- · Bois, gypse, isolant;
- · Béton, asphalte, brique ;
- · Vinyle, bardeaux asphalte;
- · Portes, fenêtres ;
- *Frais de 10\$/m3



· Bains, douches;





MÉTAUX

- Boîtes de conserve :
- · Canettes d'aluminium;
- · Papiers et contenants d'aluminium ;
- · Couvercles et bouchons de métal ;



- · Bains:
- · Articles en fer divers ;





· Bonbonnes de propane :

· Fluocompacts, fluorescents;

· Batteries automobile;

· Restants de peinture :

· Filtres à l'huile ;

· Piles;

· Produits chimiques ou dangereux ;

· Huiles moteur et leurs contenants ;



ARTICLES MÉNAGERS

· Ameublement intérieur ;

· Ameublement extérieur ;

· Matériel informatique ; · Articles de maison divers ;

· Vêtements et chaussures ;

· Électroménagers ;

· Matelas;

RÉSIDUS ORGANIQUES

· Fruits, légumes, produits céréaliers, café, thé, filtres, coquilles d'œufs ;





- Feuilles mortes;
- Résidus verts ;
- · Herbe:
- · Copeaux et sciure de bois ;











- · Viandes, poissons, produits laitiers;



- · Arbres de Noël : · Huile de cuisson ;
- Branches;



DIVERS

· Pneus automobile ;

Garage auto

Médicaments;

Pharmacie Poste police

· Armes et munitions ; Cartouches d'encre ;





mrccharlevoix.ca • 418-435-2639 poste 6012 • srochette@mrccharlevoix.ca • 🕇 MRC de Charlevoix









